



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 11 octobre 2023

Le chantage du ministère : la rénovation du bâti scolaire ne doit pas être conditionnée à l'adhésion au CNR !

La rentrée scolaire a été marquée par un fort épisode caniculaire qui a montré le retard pris par l'Éducation nationale dans sa nécessaire reconversion face à l'urgence écologique, face au dérèglement climatique.

À la rentrée, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé dans la presse que les établissements "les plus énergivores mais aussi ceux qui se sont engagés dans une démarche d'autoévaluation et d'innovation pédagogique" seront prioritaires pour la rénovation du bâti scolaire. Il avait déjà énoncé fin août, devant les recteurs, son intention de donner la priorité aux établissements ayant construit un projet dans le cadre du Conseil national de la refondation (CNR).

Ce discours fait reposer le délabrement du bâti scolaire sur les enseignant·es qui ne s'investiraient pas au-delà du travail pour lequel ils et elles sont recruté·es, alors même que la moitié d'entre elles et eux travaillent déjà 43h par semaine en moyenne. La rénovation du bâti devient, dans le discours ministériel, une récompense pour les collègues qui répondent aux commandes ministérielles du moment. Les autres personnels, qui se battent pourtant quotidiennement pour faire vivre le service public d'éducation, doivent supporter des ambiances thermiques insupportables dans des bâtiments possiblement exposés à l'amiante pour ceux qui datent d'avant le 1er janvier 1997.

La rénovation et le désamiantage du bâti scolaire est une nécessité, rénover les passoires thermiques que sont les écoles et établissements scolaires est de la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, pas celle des personnels.

SUD éducation dénonce cette politique du ministère qui montre du doigt les personnels qui n'acceptent pas d'entrer dans le CNR ou qui n'acceptent pas le Pacte. Cette mise en concurrence est une réponse inacceptable aux défis qui traversent le service public d'éducation et la société. L'Éducation nationale doit garantir la santé et la sécurité de tous les élèves et de tous les personnels.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

